



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du mardi 30 mai 2023

Procès verbal N°24/05/2023

Le 30 mai 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BRUYERE-ISNARD THIERRY, BERNARD JULIEN, DELORME DAVID, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE.

Absents excusés : BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, JEAN BRUNDO

Procurations : MARGOTTON MAGALIE A ANTONIOTTI DANIELE, ,CHALVET CATY A BERNARD JULIEN

La séance s'est tenue en présence du public et en visio en direct sur la page facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 06 avril 2023**
3. **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension du pôle santé**
4. **Demande de subventions pour la mise en œuvre du projet du conseil municipal des jeunes**
5. **Achat d'un véhicule pour le fonctionnement des services**
6. **Prix de location de la scène démontable**
7. **Audit énergétique réalisé par le SDE07**
8. **Décisions modificatives budget Eau et Assainissement**
9. **Informations diverses**

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (2)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en remplaçant le point 7 concernant la convention avec l'école de musique par le point suivant : Audit énergétique par le SDE07

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 06 avril 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension du pôle santé

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail s'est tenue avant le conseil municipal. Cette commission où étaient présents Thierry Laurant, Eric Ambrosino et Joanne Dusautoir, a analysé les candidatures. Le cahier des charges a fait l'objet d'un appel d'offre. Monsieur le Maire rappelle le cahier des charges. L'expérience des travaux de la salle des fêtes nous a permis de préférer les suivis de chantier au sein de la structure architecte. Il y a eu 6 candidatures avec des dossiers complets. Il a fallu mettre en place une grille d'évaluation afin de déterminer le choix de façon objective :

1 : le prix, 2 : valeur technique, 3 : valeur esthétique.

Conformément au règlement de consultation, les critères intervenant pour la sélection du lauréat sont les suivants :

- Le prix : - 30%, à l'appui de la proposition d'honoraires du groupement.
- La valeur technique : - 20 %, à l'appui de la composition du groupement et du mémoire technique remis.
- La valeur esthétique : - 50%, à l'appui de 4 références illustrées proposées par l'architecte mandataire du groupement.

Monsieur le Maire reprend les points essentiels et explique au conseil municipal la proposition de retenir le cabinet d'architecte TAM TAM de Saint Privat en Ardèche.

A l'issue de cette présentation monsieur le Maire propose de retenir le cabinet d'architectes TAM TAM et demande au conseil municipal l'autorisation de signer les actes d'engagements de maîtrise d'œuvre permettant de conduire le projet jusqu'à l'APS et l'APD pour un montant de **61 478,00 € HT**.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

Il rappelle le calendrier qui nous conduira à la fin de l'année 2023. « *Il faut être prêt en fin d'année pour déposer le permis de construire et de solliciter les financeurs le plus rapidement possible* ».

Monsieur le Maire rappelle que l'offre de soins doit irradier tout le territoire. L'offre de santé doit être proche des habitants. La commune de Saint Paul le Jeune est au cœur d'un bassin de vie de 3 000 patients, soit un tiers de la population de la communauté de communes, il ne faut pas l'oublier !

4- Demande de subventions pour la mise en œuvre du projet du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni plusieurs fois pour élaborer un programme pour les années à venir. Parmi ce programme, l'idée de l'implantation d'un skate-park a fait son chemin. Nous nous sommes rendus à Gagnières où un skate-park a été installé. Une structure simple et efficace. Le Conseil Municipal des Jeunes a retenu le concept. Il faut maintenant s'engager dans l'élaboration du projet et effectuer les demandes de subventions. Ce sera leur travail avant les vacances d'été.

La voie douce « via Ardèche », qui passera sur l'emplacement du court de tennis n°2, laisse un peu de place disponible. Le skate-park pourra dans un premier temps être installé à cet endroit. Cette structure totalement démontable sera fixée sur le sol goudronné existant. Une économie substantielle non négligeable qui permettra de ne pas gaspiller l'argent public, en réutilisant la structure existante. De plus, selon le projet qui sera retenu pour l'extension du cabinet médical, nous pourrions être amenés à déplacer le skate-park.

Thierry Laurant propose un document sur lequel on peut voir la structure qui pourrait être mise en place (structure bois). Estimation du coût : 25 000 euros.

Jean-Luc Rio précise qu'il sera indispensable d'en informer les riverains afin que le projet soit accepté par les habitants du quartier. « *Nous avons fait participer la population pour le projet d'aménagement du cœur du village et nous devons continuer la concertation* » ...

Julien Bernard prend la parole et demande si on doit faire appel à une consultation pour chaque projet.

Magalie Margotton prend la parole et rappelle qu'il y a 12 ans, des jeunes ont initiés un projet skate-park à Chambonas. Ce projet ne voit le jour qu'aujourd'hui... ! « *Nous devons essayer de faire le nécessaire pour que les jeunes du village puissent bénéficier de ce type d'aménagement le plus rapidement possible* ».

Monsieur le Maire propose de demander des subventions au Département, à la Région, à l'État (DETR) et aux organismes et office de sports qui soutiennent ce type de projet. Le Conseil Municipal des Jeunes ira présenter le projet auprès des élus décideurs pour demander des subventions.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Achat d'un véhicule pour le fonctionnement des services

Thierry Laurant évoque la nécessité de se doter d'un véhicule supplémentaire pour le fonctionnement des services techniques.

Le type de véhicule pourrait être totalement électrique ou avec un moteur thermique. Le choix se porterait sur un petit camion qui permettrait l'accès difficile dans certains hameaux, avec des passages étroits. Les avis des conseillers divergent : électrique ou thermique ?

Le débat ne sera pas tranché ce soir. Monsieur le Maire souhaite cependant avoir l'autorisation de lancer une consultation selon les règles des marchés publics au cas où le véhicule dépasserait 40 000 euros HT.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

6- Prix de location de la scène démontable

Victime de son succès, notre ancienne scène est très demandée.... Est-ce qu'on la prête aux associations, à une autre commune ? La scène est-elle contrôlée par un organisme ?

Suite aux discussions à propos des normes, nous abandonnons la démarche de location pour l'instant. Lorsque nous aurons répondu à toutes ces questions, nous envisagerons un prix de location.

7- Audit énergétique réalisé par le SDE07

Magalie Margotton présente le projet TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Il s'agit d'un travail sur les bâtiments communaux et sur leur consommation énergétique. Une collecte de données sur la consommation énergétique de tous les bâtiments communaux est en cours. Un bâtiment sera choisi pour une rénovation performante. Il faut, ensuite, faire un audit énergétique qui permettra de lister les travaux nécessaires et de demander des subventions spécifiques. Le SDE7 peut nous aider dans cette démarche. Il semblerait que l'ancienne poste, dotée de 3 logements soit retenue dans le projet.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer avec le SDE07 une convention de partenariat pour réaliser ces audits énergétiques des bâtiments communaux.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

8- Décisions modificatives budget Eau et Assainissement

Dans le cadre du CA 2022, suite aux restes à réaliser dans le budget de l'eau qui nécessitait un besoin de financement de 6521.55 €, il est nécessaire de prendre une décision modificative dans le cadre du budget 2023 en réduisant d'autant les dépenses de fonctionnement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

9- Questions diverses

- Retour sur la fête de la bière, qui a été un franc succès : 800 personnes présentes. Atmosphère sereine et conviviale sans débordement, dans le haut du village.
- Monsieur le Maire réexplique la procédure de catastrophe naturelle ; A ce jour, la commune n'a pas été retenue pour catastrophe naturelle « sécheresse » pour 2022. Mais une procédure complémentaire est en cours. Il faut donc attendre le résultat. Les habitants seront informés d'une quelconque reconnaissance de catastrophe naturelle « sécheresse » pour 2022.
- Concernant les jeux d'enfants, on espère **tous** leur achèvement.

La séance est levée à : 22h34

Le public présent évoque plusieurs sujets

L'arrosage des plantes par l'eau de la station d'épuration... : c'est à l'étude.

Un membre de l'association « l'Ardéchoise » remercie les 40 bénévoles de l'Ardéchoise avec la mise en place de 2 projets pédagogiques dont un à la médiathèque sur les insectes. L'ensemble du conseil municipal est invité à la réunion qui aura lieu le 5 juin sur le projet de l'Ardéchoise et de son avancement.

Il semble nécessaire de faire une réunion publique pour exposer tous les projets mis en œuvre par la commune. Ils sont nombreux, effectivement et parfaitement lisibles précise Monsieur le Maire. Les conseils municipaux sont tous enregistrés et accessibles. Monsieur le Maire précise qu'il y a un fil conducteur, c'est la voie douce au cœur du village.

« On a déjà abordé, en conseil municipal, son futur tracé. C'était l'objet de la concertation citoyenne qui avait été lancée en octobre 2020. Une réunion publique sera faite lorsqu'on aura avancé sur le projet d'extension du cabinet médical avec les variantes possibles autour de la pharmacie. »

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard

Thierry BRUYÈRE-ISNARD.

Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

